



BULLETIN ÉLECTRONIQUE AFEAS (via la liste provinciale de courriels)
Faites circuler ce bulletin auprès des membres de l'Afeas et de votre entourage.

NOS PROJETS

PROJET RASSEMBLEUR 2009-2010

Dans le cadre du projet rassembleur «La violence, ça nous regarde!», les activités de formation se poursuivent dans les Afeas locales. Par ailleurs, plusieurs Afeas locales et régionales ont organisé des activités dans le cadre de l'Opération Tendre la main 2009.

Le temps des bilans

Activités locales et régionales : À l'aide de la grille spéciale, faites le bilan de votre activité, qu'elle soit locale ou régionale, et transmettez-le DÈS MAINTENANT à votre secrétariat régional. Pour la grille : Guide d'animation Activités Femmes d'ici 2009-2010, Cahier E, page 9.

Rapport régional : La responsable régionale du Comité Éducation – Culture – Action compilera vos bilans et me transmettra les résultats pour votre région AVANT LE 31 MARS 2010.

Rapport global : Lors des Journées d'étude provinciales (11 et 12 juin 2010) et du 44^e congrès provincial Afeas (19 au 21 août 2010), nous présenterons un rapport global des activités locales et régionales pour le projet rassembleur 2009-2010, «La violence, ça nous regarde!».

PROJET INTERNATIONAL

Pour la quatrième année consécutive, l'Afeas participe au projet «Femmes entrepreneures récupératrices», à Cotonou (Bénin).

Levée de fonds annuelle : Lors de votre rencontre Afeas de février ou mars 2010, ramassez des fonds pour le projet international et transmettez-les à votre secrétariat régional.

Pour mieux connaître le projet, visitez le site www.afeas.qc.ca, section «À l'international». Lire aussi le bref compte-rendu de la visite de Denise Thibeault, présidente de l'Afeas, avec nos partenaires d'Oxfam-Québec, en novembre 2009 dans la revue Femmes d'ici – Hiver 2010, pages 14 et 15.

MARCHE MONDIALE DES FEMMES 2010

À titre de groupe participant à la Coordination québécoise de la Marche mondiale des femmes, nous vous invitons à participer aux activités dans votre région lors du lancement de la Marche mondiale des femmes 2010, autour du 8 mars prochain. Le lancement québécois se tiendra à Montréal, le 7 mars prochain, au Carré Phillips (métro McGill) à 13 :00. Les activités de la marche québécoise se dérouleront du 12 au 17 octobre 2010 avec un grand rassemblement à Rimouski. Pour plus d'informations, voir au www.ffq.qc.ca.

Nous vous tiendrons au courant via le site Internet Afeas (www.afeas.qc.ca), le Bulletin électronique et la revue femmes d'ici (Juin et Octobre 2010). Les présidentes régionales ont reçu des documents d'information sur les revendications officielles et les responsables régionales de la marche.

ACTIVITÉS INTERNES AFEAS

Oyez! Oyez! Pour les informations sur les **Prix 2010**, le **44^e congrès provincial Afeas**, le nouveau **tirage annuel Afeas** et le **Défi Santé 5/30**, consultez le Bulletin électronique du 14 janvier 2010.

Vous trouverez les Bulletins électroniques dans la section PUBLICATIONS du www.afeas.qc.ca.

POSITIONS 2009 - SUIVIS

Au fur et à mesure que nous aurons des informations complémentaires ou des développements liés aux positions adoptées au 43^e congrès provincial Afeas (août 2009) et transmises aux instances concernées (décembre 2009), nous vous en informerons. Pour ce faire, nous utiliserons divers moyens : Bulletin électronique, revue Femmes d'ici, Journées d'étude provinciales et régionales, Rapport annuel des activités...

- **Droit de mourir dans la dignité** : Voir le Bulletin électronique du 11 décembre 2009 qui présente la démarche entreprise par l'Assemblée nationale du Québec. Du 15 au 18 février et les 8 et 9 mars, la Commission de la santé et des services sociaux entendra des experts sur la question (médecins, universitaires, responsables de résidence en soins palliatifs, ...). Pour écouter en direct, sur le site Internet de l'Assemblée nationale, www.assnat.qc.ca, Travaux parlementaires, Commissions, Santé et services sociaux, Vidéo et audio. Certaines des audiences de la commission seront sur le canal de télévision de l'Assemblée nationale, voir l'horaire :

<http://www.assnat.qc.ca/fra/travaux/Debats/av-an.shtml>

- **Publicité sexiste** : Dans une lettre reçue en janvier 2010, le CRTC nous indique les différents codes et règlements qui existent pour encadrer les médias sur la question de la publicité sexiste, de la violence et du sexisme ou des stéréotypes. À son avis, notre document «ne présente pas de preuve concrète ou suffisante qui justifierait, à ce moment, la revue de notre cadre et des codes de l'industrie actuellement en place.» Par ailleurs, le CRTC mentionne que le processus de plaintes est là «pour répondre aux préoccupations des auditeurs et téléspectateurs concernant la diffusion d'une émission ou d'un message publicitaire.» Dans ce dossier, l'Afeas s'associera avec la nouvelle Coalition contre la publicité sexiste en devenant membre et en participant à ses actions (Pour suivre les travaux de la Coalition, voir : <http://www.coalition-cncps.org/>).

- **Produits d'entretien ménager et cosmétiques** : En réponse à nos demandes, Santé Canada précise sur la question des :

➤ *Produits d'entretien ménagers* : Le *Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs, 2001* (RPCCC, 2001) vise à aider les Canadiens à prendre conscience des dangers aigus associés aux produits chimiques de consommation, comme les produits ménagers. Il vise aussi à encadrer ces produits chimiques en fonction des dangers aigus, tout ingrédient dangereux présent en concentration de 1% ou plus doit figurer sur l'étiquette. Santé Canada participe également à l'élaboration d'une norme internationale, le *Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques* (SGH). Le groupe de travail se penche actuellement sur des approches axées tant sur les dangers que sur les risques et porte sur l'étiquetage pour mieux présenter ces dangers chroniques. Bien que dans sa réglementation, Santé Canada demande seulement l'information minimale requise sur l'étiquetage, il invite les fabricants, importateurs et distributeurs à aller au-delà pour une utilisation plus sécuritaire. Un resserrement de la réglementation serait sans doute bénéfique... aux consommateurs !

➤ *Produits cosmétiques* : Santé Canada se dit «conscient que les innovations dans ce domaine et la rapidité avec laquelle ces produits évoluent, sans compter la mondialisation, l'obligent à chercher des moyens d'actualiser le *Règlement sur les cosmétiques*.» Santé Canada vient de terminer une première consultation; nos recommandations seront prises en compte lors de l'analyse des interventions reçues. Une deuxième consultation se tiendra plus tard dans le cadre de l'élaboration d'un cadre de réglementation modernisé pour les cosmétiques.

NOUVEAU :

Lire les Bulletins électroniques sur le site Internet Afeas, section Publications.

Hélène Cornellier

Coordonnatrice du plan d'action et des communications

NOTE :

Pour modifier votre adresse de courriel, avisez Lise Gratton au gratton@afeas.qc.ca

Pour vous inscrire au Bulletin électronique : <http://www.afeas.qc.ca/services-aux-membres/sabonner-au-bulletin/>